

Séance du 25.05.2016

Cité de l'énergie

Le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables arrive à échéance au 31.12.2016.

Conformément à l'article 11 dudit règlement, le CC décide de le reconduire pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31.12.2020. Les montants des aides apportées ne sont pas modifiés.

Dans le cadre du réaudit de Cité de l'énergie, le CC décide ne n'acheter dorénavant que de l'électricité 100 % renouvelable provenant uniquement de la Grande Hydraulique (électricité provenant des barrages).

Le CC valide le programme de politique énergétique 2017-2020 de la commune d'Ayent.

Structure d'accueil Naftaline

Le CC procède aux engagements suivants :

- Apprentie assistante socio éducative : Manon Bétrisey, domiciliée à Ayent.
- Educatrice de l'enfance en formation ES : Emilie Hugon, domiciliée à Martigny.

Séance du 09.06.2016

Teneur de cadastre

Conformément à l'annonce parue dans le BO du 06.05.2016, l'Etat du Valais a mis au concours le poste de teneur des registres d'impôts et du cadastre de la commune d'Ayent.

Le CC préavise l'engagement de Mme Marilyn Thurre au poste précité.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Gaëtan Morard pour la "Buvette du Musée des Bisses" à Botyre

APEA intercommunal

Le CC prend connaissance et accepte la convention constituant l'autorité intercommunale de protection de l'enfant et de l'adulte de "Sion et Région". Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.